

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

Séance du : mercredi 29 avril 2026

**RENOUVELLEMENT DE
LA COMMISSION
CONSULTATIVE DES
SERVICES PUBLICS
LOCAUX**

Convocation du : 23 avril 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

N° CC_2026_0046

Membres présents :

Cristian GUERET, Carole DARCY, Thierry BOUVET, Guillaume MATHELIER, Gabriel DOUBLET, Nadia MUGNIER, Maxime GACONNET, Amine MEHDI, Nastia OUEJDOUNI, Christophe BORREL, Radjaa MEHDI, Samir BASSIM, Sara SHALA-MALOKU, Steve BONNARD, Férial DJAFFALI, Sébastien LESAGE, Christophe MAYCA, Charline CHÉNOT, Stéphane HAMZA, Dominique LACHENAL, Mylène SAILLET RAPHOZ, Cüneyt YESILYURT, Anne-Marie BRDAR, Denis SERVAGE, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Claude ANTHONIOZ ROSSIAUX, Nicolas TEREINS, Sandra SALVATGÉ, Antoine BLOUIN, Jean-Paul BOSLAND, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Nadège ANCHISI, Denis MAIRE, Christine BURKI, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Jean COMBETTE, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Anne-Lise VOUTAY, Jean-Pierre BELMAS, Pascale PELLIER, Eddy BARONNET, Christine MOUCHET, Christophe CALLAY, Coralie FERNEX, Johann BONTEMPS, Christiane CHAVANNE, Jean-Marc CHEVALLEY

Représentés :

Chadia LIMAM par Maxime GACONNET, Anissa HADDAD par Férial DJAFFALI, Joseph FAVRE par Dominique LACHENAL, Rosanna DULLAART par Denis SERVAGE, Anne VINDEVOGEL par Bernard BOCCARD

Excusés :

Isabelle VINCENT

Suite au renouvellement général des Conseils municipaux des communes membres et du Conseil communautaire,

Vu l'article L.1413-1 du Code général des collectivités locales qui prévoit que : « les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.»

Considérant que cette commission est présidée par le président de la communauté d'agglomération, ou son représentant, et qu'elle comprend des membres du Conseil communautaire désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux, désignés par le Conseil communautaire.

Pour rappel, la CCSPL se réunit pour examiner divers rapports relatifs aux services publics locaux :

- Rapport annuel établi par le délégataire de service public ;
- Rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- Bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
- Rapport établie par le titulaire d'un marché de partenariat.

La CCSPL peut également être consultée, pour avis, par l'assemblée délibérante, ou l'organe délibérant, sur :

- Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce ;
- Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant décision portant création de la régie ;
- Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce ;
- Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

Pour mémoire, lors de la mandature précédente, la commission comprenait 12 membres issus du Conseil communautaire et 7 membres issus du monde associatif, représentants des usagers et des habitants.

En application de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée décide, à l'unanimité, de ne pas procéder aux nominations par scrutin secret.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'ARRÊTER le nombre de membres de la CCSPL, issus du Conseil communautaire pour la nouvelle mandature, à 12,

DE PROCÉDER à la désignation de ces membres comme suit :

CCSPL - REPRÉSENTANTS ÉLUS
Président de l'EPCI, ou son représentant
1- Cristian GUERET 2- Jean COMBETTE 3- Steve BONNARD 4- Marion BARGES-DELATTRE 5- Nicolas TEREINS 6- Christophe BORREL 7- Antoine BLOUIN 8- Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI 9- Chadia LIMAM 10- Rosanna DULLAART 11- Carole DARCY 12- Dominique LACHENAL
CCSPL - REPRÉSENTANTS DES USAGERS ET DES HABITANTS
1- Olivier GIBOUIN pour le Groupement transfrontalier européen 2- Odile MONTANT pour l'association foncière pastorale du Mont Salève 3- Sylvie GAILLARD pour la Banque Alimentaire 74 4- Daniel TINTORI et Pierre-Yves FELIX pour l'association de défense des intérêts du vallon du Foron (ADIFOR) 5- Madame Carina Mateos, usagère du centre de loisirs de la Bergue

La liste des représentants des usagers et des habitants pourra être complétée ultérieurement.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 30/04/2026



ID : 074-200011773-20260430-CC_2026_0046-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.